



BACCALAURÉAT

La fin des épreuves
communes
inquiète

PAGE 9

SOCIÉTÉ

Bac : la fin des épreuves communes inquiète

Avec cette annonce, Jean-Michel Blanquer renforce la part du contrôle continu dans l'examen. Doutes et craintes chez les profs.

JEAN CITTONE @JCittance

ÉDUCATION « Plus grave encore que la rupture d'équité entre les lycées ou que la pression sur les moyennes, le contrôle continu au baccalauréat va pourrir notre relation avec nos élèves : dans leur perspective, nous ne serons plus avec eux, mais contre eux. » Comme de nombreux enseignants, Loys, professeur de lettres classiques dans un lycée parisien, a mal pris l'annonce abrupte de Jean-Michel Blanquer lundi, en fin d'après-midi. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la suppression des évaluations communes (EC). Ces épreuves écrites, prévues dans le cadre de la réforme du bac, avaient déjà été annulées cette année en raison de la crise sanitaire.

Cette décision maintient 60 % du baccalauréat en contrôle terminal : français oral et écrit en première, philosophie, deux spécialités et grand oral en terminale. La suppression des EC (histoire-géographie, langues vivantes, sciences, EPS et une spécialité) transforme les 40 % restants en contrôle continu. Le tout entièrement supervisé par l'établissement de l'élève.

En pleine correction de l'épreuve de philosophie, l'annonce du ministre a

provoqué une avalanche de commentaires sur les réseaux sociaux, soulignant déjà la pression importante exercée sur les professeurs par les familles et la direction des établissements.

Ainsi Hugo, professeur d'histoire-géographie dans un lycée de Seine-et-Marne (77), se réjouit de la fin des évaluations communes « car les épreuves étaient très mal conçues ». Il redoute cependant de nouvelles exigences de la part des familles. « On nous disait déjà qu'on n'était pas assez gentils dans les notes, quand on ne comptait que pour 10 % de la note du bac. » Cette pression émane de parents d'élèves mais également de la hiérarchie, qui incite les professeurs à noter avec le plus de « bienveillance ». De nombreux enseignants se retrouvent contraints de mettre des notes élevées pour « acheter la paix sociale avec les parents et les élèves », témoigne Nathalie, professeure de sciences économiques et sociales dans l'Est parisien. Elle s'insurge contre la « bienveillance » recommandée par le ministre et qui camoufle, selon elle, le niveau réel (et en baisse) des élèves.

Cette suppression des EC divise les syndicats. Pour Sophie Venetitay du Snes-FSU (Syndicat national des ensei-

gnements de second degré), « le contrôle continu est une source d'inégalités ». Un constat partagé par le Syndicat national des lycées et collèges (Snalc), pour qui les professeurs, comme les élèves « ne seront plus protégés par l'anonymat ». Son président, Jean-Rémi Girard, craint que « les pratiques d'évaluation mais aussi d'enseignement soient modifiées, selon les lycées ». Selon lui, en l'absence d'un horizon commun d'épreuves, l'enseignant devra s'adapter au niveau des élèves. « C'est la mise en place d'un enseignement à plusieurs vitesses, qui va accentuer la pression sur les enseignants », poursuit le syndicaliste. Pour lui, le spectre d'un bac « local » se rapproche, car cette augmentation du contrôle continu « rend l'examen de moins en moins national ». Interviewé par Sud Radio, l'eurodéputé LR François-Xavier Bellamy est allé encore plus loin, accusant Jean-Michel Blanquer de vouloir « enterrer le bac ».

Protéger les enseignants

Ce n'est pas l'avis du Syndicat général de l'éducation nationale (Sgen), qui a toujours défendu le contrôle continu. Pour Alexis Torchet, secrétaire national du Sgen, les évaluations communes étaient de « vrais faux examens car les



sujets, décidés nationalement, devaient être corrigés en dehors de l'établissement ». Pour ce syndicaliste, leur abandon définitif est une bonne chose. « *La suppression de ces évaluations communes permet au moins de clarifier le chantier du contrôle continu et d'en faire une responsabilité des équipes.* » Alexis Torchet rappelle par ailleurs que la session de janvier des EC s'est très mal déroulée. Il souhaite que la réforme aille encore plus loin. « *Si on veut du contrôle continu, laissons la main aux établissements. Définissons des repères communs* », avec l'instauration d'un cadre pour protéger les enseignants des pressions de la part des élèves et de leurs parents. « *Si un élève est absent à un devoir, s'il n'a qu'une ou aucune note, il faut que la réponse à ces situations soit dans les règlements intérieurs des établissements.* » Il souligne le décalage actuel entre l'orientation post-bac, déterminée en majorité par le contrôle continu, et le maintien à 60 % des épreuves terminales du bac.

Les propositions du ministre pour l'évolution du baccalauréat seront discutées le 8 juillet, lors du Conseil supérieur de l'éducation. Elles pourraient s'appliquer dès la rentrée de septembre 2021. Interrogé mardi à l'Assemblée nationale, le ministre a déjà défendu la « simplification » issue de sa réforme. ■



Des candidats au bac passent l'épreuve de philosophie, dans un lycée de Valence, le 17 juin. N. GUYONNET/HANS LUCAS VIA AFP

